

L'actualité en bref

Indice national des fermages 2022 en forte hausse : + 3,55 %

Selon l'arrêté ministériel du 13 juillet 2021 (publié au JORF le 16 juillet 2022), l'indice national des fermages s'établit pour 2022 à 110,26.

Ainsi, la variation de l'indice national des fermages 2022 par rapport à l'année 2021 est de 3,55 %.

Conformément au décret n° 2010-1126 du 27 septembre 2010 déterminant les modalités de calcul de l'indice national des fermages et de ses composantes, l'indice repose sur deux facteurs :

- l'inflation (mesurée à partir de l'indice de prix du PIB) pour garantir la valeur réelle des fermages aux propriétaires : l'indice du prix du produit intérieur

brut retenu pour 2022 est de 113,81, ce qui démontre une évolution de 1,33 %

- l'évolution des résultats économiques des exploitations pour tenir compte de la situation des fermiers : l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare retenu pour 2022 est de 107,89, ce qui démontre une évolution de 5,16 %.

L'évolution des fermages pour 2022 correspond à la moyenne pondérée (40 % et 60 %) des évolutions de ces 2 facteurs entre 2020 et 2021.

Ferme 2022 = ferme 2021 x 1.0355.

Contact : 05.62.61.73.69.